



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 17 décembre 2007

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 18/12/2007

D - 20070672

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 17 décembre Deux mil sept, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, M. Didier CAZABONNE, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Jean-Paul JAUFFRET, M. Jean-Charles BRON, Mme Françoise BRUNET, M. Dominique DUCASSOU, Mme Anne WALRYCK, M. Stéphan DELAUX, Mme Carole JORDA-DEDIEU, M. Jean-Marc GAUZERE, M. Claude BOCCHIO, Mme Elisabeth VIGNÉ, M. Joël QUANCARD, Mme Muriel PARCELIER, M. Jean-Michel GAUTÉ, M. Henri PONS, M. Pierre LOTHAIRE, M. Jean-Louis DAVID, Mme Anne-Marie CAZALET, M. Alain MOGA, M. Bruno CANOVAS, Mme Françoise PUJO, M. Jacques VALADE, Mme Ana De OLIVEIRA-POMMET, M. Patrick SIMON, Mme Anne CASTANET, M. Charles CAZENAVE, Mme Marie-Christine GUITER-ROCHE, M. Alexis BANAYAN, Mme Eliane BON, Mme Chantal BOURRAGUÉ, Mme Mireille BRACQ, Mme Martine MOULIN-BOUDARD, Mme Nadine MAU, Mme Françoise MASSIE, M. Jean-Didier BANNEL, M. Alain PETIT, Mme Christine CHARRAS, Mme Marie-Claude CARLE DE LA FAILLE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean MERCHERZ, M. Guillaume HÉNIN, Mme Chrystèle PALVADEAU, M. Daniel JAULT, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Claude MELLIER, M. Jacques RESPAUD, Mme Martine DIEZ, Mme Brigitte NABET, M. Vincent MAURIN, M. Matthieu ROUVEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO,

Excusés :

Mme Michelle DARCHE, M. Jacques COLOMBIER,

***Achat de micro-ordinateurs, serveurs, éléments actifs,
périphériques et divers additifs en micro informatique.
Signature du marché. Autorisation.***

M. Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le parc informatique de la Ville de Bordeaux se compose aujourd'hui de 2554 postes de travail répartis dans 190 sites. Ces micro-ordinateurs sont connectés à 90 serveurs qui abritent les 180 applications de gestion utilisées par les différentes directions de la mairie.

La modernisation des services et le développement de l'e-administration sont des enjeux de la stratégie municipale qui exigent une adaptation constante des matériels et des logiciels.

Aussi, la politique d'évolution du parc matériel, définie dans le schéma directeur du système d'information et de télécommunications de la Ville de Bordeaux, prend en compte les besoins croissants des services mais aussi la démarche de renouvellement régulier des matériels afin que l'obsolescence des matériels ne soit ni un facteur de contrainte dans l'évolution des solutions déployées dans les services, ni une cause d'augmentation des coûts de maintenance.

C'est ainsi que 450 stations de travail sont renouvelées chaque année dans les services administratifs. Les postes libérés sont redéployés dans les écoles de la Ville de Bordeaux. Concernant les serveurs et les dispositifs de stockage de données, les logiques de consolidation et de virtualisation nécessitent le déploiement continu d'équipements de forte puissance, à très haute disponibilité et rigoureusement sécurisés.

Sur le plan budgétaire, cette politique s'appuie à la fois sur une logique d'investissement pour les nouvelles opérations d'informatisation et de location des matériels en crédit-bail pour le renouvellement du parc matériel existant.

La Direction des Achats et Marchés a lancé un appel d'offres ouvert sur la base d'un dossier de consultation élaboré par la Direction Organisation et Informatique.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier l'offre de la société COMPUTACENTER pour un montant minimum de 500 000 € T.T.C. et maximum de 2 000 000 € T.T.C.

Le marché à bons de commande sera conclu pour 3 ans selon les dispositions de l'article 77-1 du code des marchés publics. Il pourra être dénoncé chaque année à sa date anniversaire.

La dépense sur le précédent marché s'élève à la somme de 1 471 759 € T.T.C.

En conséquence nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée, en application des articles 33, 40 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

La dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020 (Administration Générale de la Collectivité), articles 2183, 205 et 6156.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 17 décembre 2007

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Jean-Michel GAUTÉ
Adjoint au Maire